plus bêtes que nature ! Abrutis par persuasion ! » Les conseillers socialistes le menacent maintenant tous à la fois.

M. le Maire agite avec force sa sonnette et ne parvient à rétablir le calme qu'après quelques minutes et après avoir menacé M. Rousseau de le rappeler à l'ordre. Il reprend ses explications. « Non, dit-il, personne n'a été roulé, puisqu'il a été entendu qu'une fois l'amortissement payé la Chambre de Commerce elle donnerait de ses bénéfices à la Ville jusqu'à concurrence des sommes antérieurement produites par la Condition municipale. M. Carrette a donc fait ce qu'il devait faire.

M. Bailleul se relance sur la question des eaux. Il reproche aux industriels d'avoir établi des forages.

M. LE MAIRE. — Encore ça ! J'y ai déjà répondu vingt fois.

La discussion générale étant close, on passe à la discussion des articles du budget.

La discussion des articles

M. Achille Rousseau, rapporteur, donne lecture des articles du budget. Voici le résumé des recettes et des dépenses :

RECETTES ORDINAIRES

PRODUITS D'IMPOTS DE L'ÉTAT	
Centimes additionnels	144.500 00
Recettes diverses	11.111 00
PRODUITS COMMUNAUX	
Recettes diverses	34.601 00
Octroi, pesage, abattoir, etc	2.998.855 00
Condition publique et Mesurage	265.000 00
Bâtiments communaux	41.816 20
Voirie	268.952 18
Distribution d'eau	695.000 00
Sapeurs-Pompiers	2.200 00
Subventions et rentes	9.704 00
Totaux	4.471.739 38

INCIDENT

Il y a encore de l'électricité dans l'air ; on ne tarde pas à s'en apercevoir.

Au sujet de l'augmentation des patentes, M. Bailleul demande sur quoi le rapporteur base ses appréciations. M. Sayet, adjoint, répond que les rôles n'étant pas encore tous établis, il est difficile de fournir immédiatement des chiffres, mais qu'il est facile de constater que le nombre de maisons inhabitées diminue.

Les conseillers de la minorité ne se contentent pas de cette explication. Une discussion s'engage ; elle dégénère vite en altercations violentes. Des deux côtés de la salle chacun y va de son petit mot, si bien qu'à un certain moment, pour clore un débat oiseux et bruyant, M. le Maire met tout le monde d'accord en prononçant, au milieu des rires, en guise de : « L'incident est clos » : la phrase à la mode : « La ferme ! »

Au chapitre de l'Octroi, M. Bailleul demande encore si les prévisions ne sont pas trop élevées.

M. E. Motte explique que le déficit constaté dans ce service vient uniquement de la mévente de l'alcool. Pour ne citer qu'un exemple : autrefois, avec un litre d'alcool, on faisait 26 petits verres, aujourd'hui la capacité de ceux-ci étant moindre, on arrive à en faire jusqu'à 46. D'autre part, les changements dans les heures de travail font que l'ouvrier prend ses repas en famille au lieu de les prendre au cabaret. Enfin, il y a la fraude.

A une question posée par M. Bailleul, concernant la mise en vigueur de la nouvelle convention des Tramways, M. le Maire répond qu'il y a tout lieu d'espérer que le traité recevra bientôt son homologation définitive.

NOUVEL INCIDENT

Incidemment, M. Bailleul se plaint que le public qui assiste aux séances manifeste trop souvent son opinion par des rires ou des murmures quand les conseillers collectivistes parlent. « Nous saurons vous faire respecter, dit-il, et si pour cela, nous devons faire appel à nos amis, nous le ferons. »

M. EUGÈNE MOTTE. — Le public doit écouter en silence, mais vous oubliez, M. Bailleul, que dans le temps on nous a craché à la figure.

M. WATTREMEZ. — Je ne suis pas de l'avis de M. Bailleul : le public peut manifester ; je m'en moque.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

PRODUITS D'IMPOTS D'ÉTAT	
Centimes additionnels	661.300 00
Emprunts	3.200 00
Téléphone	3.000 00
PRODUITS COMMUNAUX	
Recettes diverses	15.000 00
Voirie	63.439 00
Subventions et rentes	23.817 00
Totaux	786.756 00

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Ordinaires	4.471.739 38
Extraordinaires	786.756 00
Totaux	5.258.495 38

DÉPENSES ORDINAIRES

Frais d'administration	556.632 94
Biens communaux : voirie, hygiène, sûreté, etc	1.551.558 33
Assistance publique	959.222 00
Instruction publique	633.669 00
Cultes	1.800 00
Fêtes publiques	23.550 00
Dépenses imprévues	10.000 00
Totaux	3.736.432 27

M. Delforterie, demande que les employés de la Ville soient astreints à habiter Roubaix. M. Lehoucq, adjoint, qui remplace pour quelques instants M. le Maire, dit que cette réflexion est très juste et que les ordres seront donnés aux intéressés.

M. WATTREMEZ trouve qu'on fait trop travailler les employés de l'octroi.

M. SAYET répond que les employés n'ont pas plus de service à faire qu'auparavant.

M. DUBOIS a reçu également des plaintes de préposés, mais il s'agit d'une question d'organisation intérieure, non d'allègement de service.

M. SAYET promet de transmettre un avis à la direction de l'octroi.

M. Noyelle voudrait savoir s'il est vrai que le poste du Pont-Morel va être supprimé.

M. SAYET, adjoint, explique que des changements seront apportés prochainement dans la police, mais que le poste du Pont-Morel sera conservé.

M. Noyelle renouvelle son vœu en faveur du corps enseignant.

M. LEHOUCQ dit qu'aussitôt que les finances de la ville le permettront, une suite favorable sera donnée à ce vœu.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Frais d'administration	81.540 83
Travaux, salubrité, etc	266.334 90
Etablissements charitables	107.941 44
Instruction publique	7.700 00
Emprunts et dettes	1.053.539 08
Totaux	1.517.056 85

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES

Ordinaires	3.736.432 27
Extraordinaires	1.517.056 85
Totaux	5.253.489 12

BALANCE

Recettes	5.258.495 38
Dépenses	5.253.489 12
Excédent de recettes	5.006 26

Vote du budget

La discussion des articles étant épuisée, M. le Maire met aux voix l'adoption du budget de 1903.

Tous les conseillers de la majorité votent pour et les conseillers collectivistes contre.

Le budget est voté.

LES RAPPORTS

Voirie municipale

Ebouage des rues ; enlèvement des immondices ; projet de mise en adjudication ; cahier des charges. — Au cours de la séance du 10 octobre 1902, la mise en adjudication du Service de l'enlèvement des immondices ménagères de notre ville a été votée.

Malgré attrait d'une subvention importante promise à l'entrepreneur qui aurait présenté des offres acceptables, la crainte d'assumer la responsabilité d'une entreprise considérable a éloigné les amateurs, et l'adjudication n'a pas eu de résultat.

Cette entreprise aurait plus de succès, si on la divisait en cinq lots, en atténuant les charges et les clauses disciplinaires du marché, et en fixant par avance la subvention maxima que nous nous proposons d'offrir aux soumissionnaires.

Les modifications apportées au cahier des charges primitif sont donc toutes à l'avantage des adjudicataires. En voici le résumé :

La durée de l'entreprise, fixée à six années, pourra être réduite à trois années si les entrepreneurs en manifestent la volonté au cours de leur marché.

La reprise du matériel, réduite à des proportions très restreintes, pourra être faite sous forme de location par ceux dont la fortune personnelle ne leur permettrait pas de disposer d'une somme suffisante pour réaliser l'acquisition de ce matériel.

Chaque lot comprend une fraction de l'agglomération de 24.000 habitants environ et la valeur de la subvention offerte par la municipalité est légèrement supérieure ou inférieure à 20.000 francs, selon l'importance du lot.

Il ne faut pas perdre de vue que la vente des produits est de nature à augmenter très sensiblement le profit des entrepreneurs.

M. Bailleul trouve que les raisons qui ont éloigné les soumissionnaires ne sont point données dans le rapport. Selon lui, les bénéfices de l'ébouage sont fictifs, et le matériel a besoin de sérieuses réparations.

M. Deschodt, adjoint, répond que toutes les réparations nécessaires ont été faites et que si le prix des denrées n'avait pas été aussi élevé, les économies réalisées auraient été plus considérables. A diverses critiques des conseillers collectivistes, M. Deschodt répond encore que le service est fait actuellement très régulièrement, mais que, naturellement, il peut se produire des négligences. Les plaintes que le public peut formuler de temps à autre sont d'ailleurs toujours prises en considération.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Nourriture des chevaux. — L'Administration a été forcée de traiter de gré à gré, pour une période de trois mois au plus, pour les fournitures de denrées pour le Service de l'Ébouage.

Le concours ouvert à cet effet a donné les résultats suivants :

M. Vanhoutte-Chrystory propose de fournir l'avoine à 18 fr. 04 les 100 kilogrammes ; les lentilles à 7 francs 10 les 100 kilogrammes, et la paille de froment à 4 francs les 100 kilogrammes.

M. Desrumaux fournirait le pain de seigle à 12 fr. 74 les 100 kilogrammes.

M. Thomas offre la graine de lin à 32 francs les 100 kilogrammes.

Enfin M. Fournier fournirait le son à 11 fr. 75 les 100 kilogrammes.

La dépense totale s'élève à environ 9.000 francs.

Approuvé.

Dénomination de rues et numérotage de maisons. — La municipalité a examiné les clauses du marché proposé à la Ville de Roubaix par M. Gillet, céramiste à Paris, pour la fourniture de plaques dénominatives de rues et de numéros de maisons nécessaires au Service de la Voirie.

Les fournitures prévues ne comportent que des plaques en lave émaillée et les prix proposés sont de 52 francs par mètre carré de plaque dénominative de rue, et de 1 fr. 70 à 2 francs par plaque de numéro de maison.

La durée du marché est fixée à trois années et la dépense totale à 1.000 francs. Mais la Ville se réserve le droit exclusif de réduire l'importance de ses commandes, si elle trouve avantage à s'adresser à d'autres fournisseurs, ou si ses besoins sont inférieurs à ses prévisions.

M. Blanwart désire qu'on demande à des spécialistes roubaisiens leurs conditions. L'Administration prend bonne note de cette remarque. Le rapport est approuvé.

Batiments communaux

Ancien Collège ; projet de transfert de l'Institut Turgot

L'Administration municipale a désigné une Commission composée de MM. Lehoucq, adjoint délégué à l'Instruction publique ; Bourbon, inspecteur de l'enseignement primaire ; Gernez, directeur de l'Institut Turgot, Lannoncette, directeur du Service des bâtiments municipaux, fut chargé d'adresser à l'Administration municipale un avant-projet rédigé d'après les grandes lignes tracées par ladite Commission.

D'après les plans, les classes du Cours primaire occuperaient l'aile gauche, les classes de l'École supérieure occuperaient l'aile droite des bâtiments.

Le bâtiment central contiendrait le logement du directeur, le réfectoire, l'atelier manuel, l'infirmerie, la salle des conférences et le dortoir.

Le transfert de l'Institut Turgot à l'ancien Collège donnerait, à l'École supérieur un cadre et des commodités plus en rapport avec ses besoins.

La dépense relative à ce projet s'élevait d'abord à 77.000 francs. Les Commissions décidèrent la substitution, dans les cours des élèves, du gravier au pavage en grès. Le pavage en grès serait peut-être plus propre et plus agréable à l'œil, mais pour une cour d'école, le gravier lui est préférable, parce qu'il se prête mieux au jeu des élèves pendant la récréation. La substitution donnera une économie de 5.000 francs.

Le Conseil approuve les plans, devis et cahier des charges formant les projets et décide que les travaux à l'entreprise, s'élevant à 66.500 francs, y compris les sommes à valoir pour dépenses diverses et imprévues, seront adjugés publiquement en plusieurs lots et que le transfert de l'atelier manuel et l'installation d'un nouveau moteur, lesquels travaux sont évalués à 5.500 francs, feront l'objet d'un marché de gré à gré qui sera soumis ultérieurement à votre approbation.

Pour la question du moteur, le Conseil laisse à l'Administration municipale, le soin de choisir celui qui réunira les meilleurs avantages au point de vue du prix et de la consommation de gaz.

Un crédit total de 72.000 francs, nécessaire à l'exécution des travaux, est voté.

M. ACH. ROUSSEAU. — Je voudrais bien savoir quelle est, dans la somme de 72.000 francs, la part qui sera employée à réparer la faute de nos prédécesseurs qui, pendant 12 ans, ont laissé l'ancien Collège tomber en ruines ?

M. EUGÈNE MOTTE. — On peut évaluer les travaux de réfection nécessités par le manque d'entretien des bâtiments, à environ 35.000 francs. L'administration précédente avait loué l'ancien Collège pour 5 francs par an ; nous, nous y installons l'Institut Turgot.

M. BAILLEUL. — Et qu'est-ce que vous allez faire de l'Institut Turgot ?

M. LE MAIRE. — De la Musique ! Le Conservatoire y sera très bien et la Grande-Harmonie aussi. Son chef est très heureux du changement. Quant à l'École de Musique, on nous a déjà fait des propositions. Nous en tirerons certainement un excellent parti.

Palais de Justice ; projet de transfert de la salle d'audience du Conseil de Prud'hommes. — Messieurs, vos 5e et 3e Commissions ont examiné le projet de divers travaux au Palais de Justice, comprenant : 1. Le transfert au Palais de Justice de la salle d'audiences du Conseil de Prud'hommes ; 2. L'achèvement de la façade vers la rue du Grand-Chemin, ainsi que du passage des voitures et des piétons. (Enduits et plâtrage) ; 3. Des aménagements divers.

Le Conseil décide : A. — D'approuver les plans, devis, et cahier des charges dressés par M. l'architecte, directeur du Service des bâtiments municipaux ; que les travaux à l'entreprise, s'élevant à 27.000 francs, seront adjugés publiquement en plusieurs lots : B. — Que les enduits des passages de voitures et de piétons, dont la dépense est évaluée à 5.000 francs, feront l'objet d'un marché de gré à gré, à la suite d'une mise au concours entre plusieurs spécialistes ; C. — Que la fourniture des articles d'ameublement, s'élevant à 1.300 francs, sera faite, vu la diversité des objets à livrer, par voie de régie, au mieux des intérêts de la Ville.

Un crédit total de 33.500 francs, nécessaire à l'exécution des travaux, imputable sur l'article 148 du budget primitif de 1903, est voté.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures 50.

Souscription Publique

POUR

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL

A ROUBAIX

25e liste de la Mairie (9 janvier 1903)

MM. Pollet Armand, expéditeur, 50, rue de la Gare	100 00
Muisier François, teinturier	100 00
Monnet Louis, teinturier	100 00
Personnel de la Maison Muisier et Monnet	102 00
MM. Piat André, assureur, 18, rue des Lignes	100 00
P. Bellon	10 00
Société Immobilière roubaisienne, chez M. Edouard Leveugle, 188, rue de l'Alma	50 00
Famille Pinot-Agache	10.000 00
Fédération colombophile *Les Renaissants du Centre*, 145, rue d'Inkermann	10 00
MM. Duvillier Jules, 82, rue Pellart	100 00
Tillet Camille, capitaine à la compagnie des pompiers, 134, rue de Lille	10 00
Schreiber, inventeur, 37, rue du Nouveau-Monde	20 00
Total	10.702 00
Souscriptions antérieures	1.308.600 75
Total au 9 janvier 1903	1.319.302 75

LA BONNE CUISINE

Qui veut la fin, veut les moyens. Pour faire de la bonne cuisine, il faut que tout ce qui entre dans sa composition, soit de premier choix, de première qualité. A cette condition seulement les ménagères obtiendront des succès certains.

Un des éléments les plus nécessaires de la bonne cuisine, c'est le bon beurre, le beurre pur dont la nature absolument homogène ne peut changer le goût des aliments, qu'en le bonifiant.

Le beurre de la Laiterie d'Oostcamp *est absolument pur*. Les propriétaires de cet important établissement offrent *10.000 francs* à qui prouverait le contraire. De plus, le Beurre d'Oostcamp est *pasteurisé*, c'est-à-dire qu'il est privé de tout microbe, baccile, impureté et par conséquent le plus *hygiénique*.

Le Beurre d'Oostcamp est reçu frais, tous les jours, au Dépôt central, 13, rue du Bois, à Roubaix.

LE CRIME DE LA RUE LÉON-GAMBETTA

à Lille

L'EXÉCUTION

DE

MAURICE BOUCHE

Nous reproduisons ci-dessous le récit de l'exécution de Bouche, pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas reçu notre édition spéciale parue dans la matinée de vendredi.

A la prison de Lille

Bouche fut interné à la prison de Lille dans le troisième pavillon entre le quartier des femmes et celui des enfants détenus punis disciplinairement ; ce pavillon donne d'un côté sur la rue Comtesse, de l'autre sur le quai de la Basse-Deûle.

C'est dans cette partie de la prison, mais plus près de la sortie qu'avait été enfermé Vannieuwenhove, l'assassin de Leers, qui fut exécuté le 20 avril 1894.

Les « moutons » ont été supprimés et remplacés par deux gardiens qui, en se relayant, exercent une surveillance continuelle ; le poste de confiance fut occupé pendant un certain temps par M. Paillard, gardien de la maison centrale de Loos, catalan d'origine, un gaillard solide que Bouche connaissait.

On se souvient que pendant son séjour à la prison de Douai, en attendant sa comparution devant les assises, Bouche et un certain nombre de ses co-détenus tentèrent de s'évader. A la suite de ces faits, on envoya à Douai quelques gardiens d'une force au-dessus de la moyenne et M. Paillard était du nombre.

Dans sa prison Bouche eut une bonne attitude. Il passait son temps à fumer force cigarettes, à jouer aux cartes avec ses gardiens, il était même d'une jolie force au piquet.

La nuit Bouche dormait tranquillement ; il déclarait que sa couchette était très bonne.

Le condamné occupait aussi ses loisirs à taquiner la Muse. Voici deux pièces de vers qui jettent un jour curieux sur l'état d'esprit du condamné à mort :

PLAINTES

Pour moi tout est obscur ! A mon regard voilé
L'espoir même s'enfuit. La mort qu'on entrevoit
Comme remède extrême à toute obscure voie
Ne pourrait me servir. A quoi suis-je appelé ?
La nuit, en y songeant, une ardente insomnie
A mon âme brisée montre les gémonies.
Et quand, de temps à autre, un espoir passager,
Semblant vouloir dorer l'avenir mensonger,
Chasse l'idée de mort : l'ombre succède à l'ombre,
Car pour toujours alors me retranchant du nombre
De cette société dont j'obstrue le chemin,
On me déportera, hélas ! sans lendemain.
Rêves harmonieux qu'enfantait ma pensée,
C'est donc vrai ! Mes vœux ne peuvent vous arrêter.
Et vous aussi, ma mère, il me faut vous quitter :
Toujours ! Jamais ! Ces mots à mon âme glacée
Résonnent constamment, et leur funèbre glas
Sera le châtiment d'un scandaleux éclat.
Adieu ! parents, amis, car pour moi tout se clôt,
Et doit se terminer dans un cruel sanglot.

. . . . . .

Et quand le jour viendra où froid et immobile
Mon corps étant plongé dans un repos tranquille,
L'âme montera vers vous : Ah ! que son abandon
Ne soit pas éternel, Dieu tout puissant, pardon !

Maurice BOUCHE.

A MA MÈRE

Mourir loin du pays, mourir loin d'une mère,
Quand j'avais devant moi le plus bel avenir,
Mourir, abandonné sur la terre étrangère,
C'est mourir doublement, c'est doublement souffrir.
Et pourtant, j'ai l'espoir d'aller revoir la France ;
Puisse, un jour, le succès couronner mes efforts !
Pour arriver au but, qu'importe la souffrance ?
Rien ne m'arrêtera, rien... si ce n'est la mort.
Si, à quelque moment, mon âme est défaillante,
En songeant à ma mère elle sera vaillante.
Combien, mère chérie, je voudrais te revoir !
L'Espérance fait vivre : je vis dans cet espoir.
Ils finiront, alors, ces jours pleins de détresse,
Ces cauchemars affreux qui font pâlir ton front ;
Bien loin nous partirons montrer notre tendresse
Sans craindre que quelqu'un vienne nous faire affront.
Si trompant mon attente, la mort vient me surprendre,
Je me consolerai de ce que j'ai souffert.
Mère, fais comme moi, si tu viens à l'apprendre,
En songeant que ton fils n'est pas mort dans les fers !

Maurice BOUCHE.

Ces deux poèmes ne sont pas sans faute de versification, mais ne manquent pas d'une certaine vigueur et témoignent que l'assassin de la rue Notre-Dame n'était pas un sujet vulgaire. L'intelligence et le savoir ne lui faisaient pas défaut. Hélas ! intelligence et savoir au service d'une volonté dépravée sont des instruments qui rendent plus puissant pour le mal l'individu qui les possède.

Bouche a reçu fréquemment la visite de M. l'abbé Dewez, aumônier de la prison de Lille, qu'il accueillit toujours très convenablement et avec lequel il eut des entretiens cordiaux.

Pendant son séjour à Douai, il avait fait la connaissance de M. l'abbé Hamez, aumônier de la prison de Douai, et celui-ci vint, sur la demande du condamné, le voir plusieurs fois à Lille.

Petit à petit, sous cette double influence, Bouche revint à de meilleurs sentiments et le jour de Noël, il s'est confessé et a communié.

L'attente se prolongeant, le condamné perdait bientôt confiance. Il envisageait l'éventualité d'une exécution et c'est sous l'empire de cette idée qu'il écrivait à M. l'abbé Hamez, la lettre suivante :

Lille, le 22 décembre 1902.

Monsieur l'Aumônier,

Le temps approche où la malheureuse affaire où je suis engagé se terminera bien ou mal. Dans ce dernier cas, il me serait très agréable d'avoir votre assistance, de préférence à tout autre. J'ose espérer que vous ne la refuserez pas. Je tiens à votre disposition la [illegible] que vous m'avez demandée.

J'ai vu, il y a environ huit jours, Me Dubron, qui m'a annoncé le rejet de mon pourvoi en cassation, et qui m'a promis d'aller lui-même à Paris voir le Président de la République. Je ne puis que le remercier, ce que j'ai fait d'ailleurs et que je vous prie de refaire encore pour moi, si vous avez l'occasion de le voir.

Je vous remercie également de l'intérêt que vous avez pris à ma cause et des bontés que vous avez eues pour moi.

Votre respectueux,
Maurice BOUCHE.

La copie, dont parle cette lettre, consiste en un calepin où Maurice Bouche a transcrit un bon nombre de poésies, presque toutes de son crû, dont nous donnons plus haut deux spécimens.

LA NUIT

Vers deux heures et demie du matin, le ciel s'est éclairé, quelques étoiles brillent dans le ciel noir, et ceux qui comme nous sont retenus par le devoir professionnel s'occupent instinctivement à les regarder poindre de ci, de là, pour occuper les longues et pénibles heures d'attente.

Autour de la prison où dort encore paisiblement le criminel, quelques groupes stationnent, des jeunes gens qui ont passé une partie de la nuit et qui s'apprêtent à en passer la seconde.

La foule n'est pas considérable, quelques agents errent silencieusement dans le calme de la nuit. Aux angles de la rue de la Deûle et de la rue d'Angleterre, de la rue Comtesse et de la rue de la Monnaie, les barrages d'agents maintiennent sans peine des groupes peu compacts de 30 à 40 personnes. Bref, c'est encore l'heure morte, mais, tout à l'heure, sans aucun doute, la circulation va s'animer, les conversations deviendront plus bruyantes, au fur et à mesure qu'approchera l'heure.

Rue de la Monnaie, et dans le passage qui fait face au Palais de Justice, tous les estaminets sont ouverts ; il y a là, certainement, plus de monde que dehors, passant le temps en jouant aux cartes ou en commentant les événements. C'est d'ailleurs la meilleure façon de s'abriter contre le froid de la nuit qui est assez pénétrant.

A 4 heures du matin, rien n'est encore changé en apparence, mais le service d'ordre devient de plus en plus sévère. Place du Concert, une vingtaine de gendarmes qui viennent d'arriver, prennent position.

Place du Palais de Justice, les cabarets ont reçu l'ordre de fermer, au grand désespoir des habitants qui faisaient des affaires d'or élevant même le prix des consommations suivant les droits de l'offre et de la demande, au grand ennui aussi des spectateurs qui sont obligés de sortir dans la rue au milieu du froid pénétrant du matin.

Certains sont plus heureux et peuvent se réfugier dans les quelques chambres assez rares du reste de la rue du Palais de Justice d'où l'on peut apercevoir la guillotine. Les propriétaires et locataires ont du reste tiré profit de cette situation, on doit le reconnaître. A cette bourse nouveau genre, la côte est montée jusqu'à 20 francs par fenêtre et toujours d'instant en instant, le service d'ordre est renforcé : agents de la sûreté, agents de police, gendarmes se multiplient pendant que les chefs, MM. Vivier des Vallons, commissaire central ; Jérôme, chef de la sûreté ; Chauvin, Queutier, Cordier, Lemazurier, Roussenac, Foucart, commissaires de quartier, arrivent à tour de rôle, puis ce sont les officiers de service, M. Ardouin Dumazet, capitaine au 19e chasseurs à cheval ; Raoul, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied ; Pluquet, capitaine de gendarmerie. Voici enfin la troupe : deux cents hommes du 43e et deux pelotons du 16e viennent renforcer le service d'ordre.

A 4 heures et demie, la police devient plus sévère encore ; elle fait fermer les estaminets de la rue de la Monnaie et les derniers consommateurs doivent rejoindre la foule qui stationne dans la rue.

L'arrivée des bois de justice

Jusqu'ici du reste cette foule est un peu comme l'autre, dont parle Victor Hugo, et qui regarde un mur derrière lequel se passe quelque chose, car elle n'a pu rien voir, absolument rien, pas même le montage de la guillotine qui, ainsi que nous l'avons dit, est arrivée à 8 heures 15 et a été remisée au garage près de la place des Buisses.

M. Deibler a quitté vers 4 h. l'Hôtel du Commerce et s'est rendu à la gare, pour prendre livraison de son fourgon. A 5 heures, il arrivait avec ses aides dans le fourgon contenant les bois de justice. Il passe par la rue de la Monnaie, la rue Comtesse et longe le quartier de la prison des femmes et des enfants, à deux pas de la cellule où dort Bouche.

Le montage de la guillotine

Les gendarmes entourent le fourgon tandis que Deibler descend avec ses aides. Le bourreau fait écarter tout le monde, mais, bientôt, M. le Commissaire central donne très aimablement aux journalistes l'autorisation d'approcher.

Nous assistons de tout près au montage de la guillotine.

Lentement, posément, avec un calme impressionnant, sans dire un mot, les aides établissent les montants. A peine, parfois, un heurt de planches rend-il un bruit sourd dans le silence de la nuit.

A la lueur des falots, on place d'abord à terre le soubassement juste en face de la porte d'entrée de la maison d'arrêt. Il faut, d'abord, mettre ce soubassement bien d'aplomb. C'est une condition essentielle pour faciliter une prompte installation.

La scène est lugubre. Dans l'obscurité on voit s'agiter, aller et venir, le bourreau et ses aides avec leurs blouses blanches qui tranchent dans le noir de la nuit. C'est exactement entre le perron du Palais de Justice et la porte d'entrée que l'on place la guillotine.

Bouche aura à peine cinq à six pas à faire pour arriver à l'échafaud. Les montants de la sinistre machine, haute de près de trois mètres, sont ajustés sur le soubassement, calés avec de gros morceaux de bois. L'opération est délicate ; pour que le couteau puisse tomber librement, il faut que toutes les pièces soient parfaitement d'aplomb.

Vers six heures, le gros œuvre est terminé. Grimpé sur une échelle, un aide place tout en haut le chapeau de la guillotine ; le couperet est alors fixé dans les ramures. Il pèse trente kilos et développe en tombant une force de 200 kilos.

M. Deibler tourne autour de la guillotine, en inspectant une dernière fois tous les détails. Il touche le déclic et constate à plusieurs reprises que le ressort fonctionne bien.

Enfin les deux paniers sont apportés. L'un, le plus petit, est placé en face de la tête : il est destiné à recevoir la tête du condamné. L'autre, beaucoup plus grand, servira de cercueil provisoire. Tous les deux sont remplis à moitié de sciure de bois. A six heures et demie, le montage de la guillotine, qui demandait autrefois plus de trois heures, est terminé.

La foule est énorme, mais les gendarmes, les agents et la troupe la maintiennent à distance dans la rue de la Monnaie et dans la rue d'Angleterre. Les estaminets de la place du Palais de Justice regorgent de monde. A tous les étages, les fenêtres sont bondées ; il y a du monde jusque sur les toits et sur les cheminées.

Avant l'exécution

A six heures, Me Dubron, avocat à la Cour de Douai, défenseur de Bouche, se présente suivi de son secrétaire à la porte de la prison. Il y pénètre aussitôt.

Peu après, voici le Parquet suivi de M. le Huéron de Kerissel, substitut du Procureur de la République, qui aura la triste mission d'annoncer au condamné que l'heure est venue d'expier son crime. Avec lui se trouve M. Davaine, juge d'instruction, qui est là pour recevoir les dernières révélations que Bouche croirait devoir faire. M. Descamps, greffier du Tribunal, les accompagne. Après avoir causé quelques minutes avec M. Vivier des Vallons, commissaire central, ces messieurs entrent dans la prison.

La porte, d'ailleurs, s'ouvre souvent pour laisser passer tantôt le commissaire central, tantôt M. Jérôme, chef de la Sûreté, qui recueille des instructions et donne des ordres de service.

Maintenant voici l'abbé Dewez, l'aumônier de la prison de Lille, et M. l'abbé Hamez, l'aumônier de la prison de Douai.

Le perron du Palais se garnit de la foule des journalistes ; ailleurs, ce sont des magistrats, des avocats et des amis du Parquet.

Le réveil du condamné

Bouche qui s'était couché vers une heure, après avoir joué longtemps aux cartes avec ses deux « moutons », dormait encore à six heures dans une tranquillité parfaite. Il n'a pas entendu les bruits du dehors, il sommeillait la tête dirigée contre le mur de sa cellule.

A six heures, M. le Huéron de Kerissel entrait dans le couloir de la cellule, accompagné de MM. Vivier des Vallons, commissaire central ; l'abbé Dewez, aumônier de la prison de Lille ; l'abbé Hamez ; le docteur Jacquemars ; le greffier Descamps ; Davaine, juge d'instruction ; Jérôme, chef de la Sûreté, et Me Dubron, avocat du condamné.

En attendant l'heure où il faudra réveiller Bouche, tous ces messieurs concertent ensemble. M. l'abbé Hamez espère que Bouche mourra courageusement. On communique une lettre de la mère du condamné, réclamant le corps, de telle sorte qu'il n'y aura pas d'autopsie.

A six heures et demie, M. le substitut du Procureur de la République, suivi des personnes que nous venons de nommer, entrait enfin dans la cellule pour avertir le condamné que l'heure fatale approchait.

Bouche, entendant du bruit, se dresse sur son lit, les yeux grands ouverts. Il devine aussitôt de quoi il s'agit et ses yeux se remplissent de larmes.

M. Le Huéron de Kérissel lui dit : « Maurice Bouche, ayez du courage, votre pourvoi a été rejeté. »

« Je m'y attendais », répondit Bouche avec sang-froid.

Après quelques instants de réflexion, il ajouta : « J'ai su lire entre les lignes de la lettre que j'ai reçue de mon avocat. » Il se confessa à M. l'abbé Dewez avec un calme étonnant et eut ensuite une courte et très affectueuse conversation avec son avocat, Me Dubron, à qui il remit un cahier de vers composés en prison.

En tête de ces pages, se trouve un hommage à son défenseur : « Veuillez agréer ces vers, modeste témoignage de remerciements pour le dévouement avec lequel vous avez défendu ma cause. »

La messe et les derniers moments

La messe pendant laquelle Maurice Bouche communia avec une réelle piété se fit dans le parloir. L'aumônier récita le chapelet et adressa quelques exhortations.

Pendant cette triste cérémonie, Bouche était agenouillé fermement sur le banc. Au moment de l'élévation, il voulut s'agenouiller sur le sol et a semblé plongé dans une profonde prière.

La messe terminée, Me Dubron lui fit une nouvelle allocution disant que ses parents lui pardonnaient ainsi que son oncle.

Le condamné répondit sans hésiter qu'il se repentait sincèrement et qu'il regrettait le déshonneur qui atteignait sa famille.

On offre une cigarette à Bouche qui l'accepte. Il boit également un cordial. Pendant tout ce temps, il cause avec ses gardiens de choses et d'autres et remercie l'un d'eux des sympathies qu'il lui avait manifestées.

Mais, bientôt, il s'impatiente, et semble pressé d'en finir. On commence sa toilette. Les menottes sont enlevées, les mains liées.

Maurice Bouche demande à M. Deibler de ne pas serrer trop fort, ce qui est fait.

L'EXÉCUTION

Mort courageuse

Le petit jour apparaît ; les lueurs fugitives de l'aurore éclairent un peu la guillotine qui, maintenant, se détache sur le fond blanc de la prison.

Le couteau fatal bien aiguisé est là, suspendu, menaçant.

Un puissant remous se produit dans la foule des assistants. On attend avec impatience. Le commandant de gendarmerie est à la porte de la prison, prêt à donner des ordres dès le moment de l'exécution.

A 7 heures 20, la porte s'ouvre, les magistrats sortent les premiers, puis Maurice Bouche paraît dans l'entrebâillement. Les aides l'entourent et le maintiennent. Il porte les habits de la prison.

Il défait sa veste et s'approche de M. l'abbé Dewez qui, vêtu de son surplis et de son étole, se tient à côté de lui. Bouche est pâle, mais il a une attitude ferme et courageuse. L'abbé Dewez l'embrasse sur les deux joues, lui donne une dernière absolution, puis le condamné descend les marches.

Sans hésitation et sans faiblesse, il paraît devant la guillotine et parle. Le brouhaha de la foule fait qu'on ne l'entend pas.

Il s'arrête. L'aumônier fait signe qu'il faut se taire et dans un grand silence, Bouche faisant allusion à l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans sa jeunesse, prononce d'une voix sonore, en regardant fixement la foule, les paroles suivantes :

« Messieurs, si j'ai failli, c'est que j'ai oublié les enseignements qu'on m'a donnés dans ma jeunesse. »

Puis, il se livre lui-même au bourreau. On le met sur la planchette, celle-ci bascule ; les aides ajustent la lunette. En quelques secondes tout est fini. Le lourd couperet s'abat. La tête roule dans le panier ; on jette le corps dans le second panier, qu'aussitôt les exécuteurs enlèvent dans le fourgon.

Bouche a payé sa dette à la société.

Au moment où le couteau tombe, des cris de femmes s'élèvent à une des fenêtres des maisons voisines.

—×—

APRÈS L'EXÉCUTION

Le démontage de la guillotine

Tandis que le funèbre fourgon emportait au cimetière de l'Est les restes du décapité, les aides démontaient la sinistre machine. Ils jetèrent un panier de sable à l'endroit où avait eu lieu l'exécution, puis, quand le fourgon fut de retour, ils y logèrent les bois de justice. Ils prirent place, en compagnie de M. Deibler, sur le véhicule, qui fut conduit à la gare, encadré par la gendarmerie, et hissé sur un wagon.

Le bourreau et ses aides regagnèrent alors leur hôtel.

Le procès-verbal

Voici le texte du procès-verbal de l'exécution de Bouche, dressé par le greffier :

L'an mil neuf cent trois, le neuf janvier,

En exécution de l'arrêt de la Cour d'assises du département du Nord, séant à Douai, en date du 15 novembre dernier, qui condamne Maurice Bouche, âgé de 26 ans, né à Wattagnies, demeurant à Lille, voyageur de commerce, à la peine de mort pour crime d'assassinat et vol qualifié, ledit Bouche a été conduit par l'exécuteur des jugements criminels et par la force armée, sur la place du Palais-de-Justice, à Lille, lieu désigné pour la présente exécution, où il a eu la tête tranchée à 7 heures 14 du matin.

En foi de quoi, je, soussigné, commis-greffier, ai rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et an que dessus, conformément à l'article 378 du Code d'instruction criminelle.

Le départ du bourreau

A onze heures et demie, la cloche de l'« Hôtel du Commerce » annonce le déjeûner. M. Deibler et ses aides, qui ont pris quelque repos, descendent de leur chambre et s'installent à la table d'hôte.

Puis leur repas terminé, après avoir en toute sérénité fumé soit une cigarette, soit comme la veille au soir, une pipe de notre gros tabac à six sous, les quatre hommes se disposèrent à gagner la gare.

A une heure et demie, exactement, ils quittèrent l'hôtel, devant lequel une foule compacte stationnait depuis le matin, et, à une heure 40, ils prenaient l'express de Paris.